

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 6 décembre 1906, M. J. Bauer, rabbin de Nice et des Alpes-Maritimes, est nommé rabbin de la Principauté.

Par Ordonnance du 9 décembre 1906, M. le Docteur Heinrich May, Conseiller aulique en Bavière, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Charles-Paul-Jean Philip est, par Ordonnance du même jour, autorisé à exercer les fonctions de Consul de France à Monaco.

Le Prince, par Ordonnance du 9 décembre 1906, a nommé Commandant en second de Son yacht *Princesse-Alice*, M. Georges d'Arodes de Peyriague, Capitaine de frégate dans la Marine française, en remplacement de M. le Capitaine Henry-Charlwood Carr, admis à une pension de retraite.

Par Ordonnance du 10 du même mois, M. Albert Leblond fils est nommé Consul de la Principauté au Havre, en remplacement de M. Antoine Chegaray, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert est rentré de Bavière, où il était allé pour les chasses de Chambis, du Duc Charles Théodore.

Son Altesse Sérénissime a fait une visite, la semaine dernière, à M. le Président de la République Française à l'Élysée. Le Président a rendu cette visite aussitôt après.

S. A. S. le Prince a donné le 14 et le 15, au Château de Marchais, des chasses pour Son Excellence l'Ambassadeur du Japon, à Paris.

M. Sarrien, ancien président du Conseil des Ministres, est arrivé ces jours-ci à Nice, où il est l'hôte de M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes.

L'éminent homme d'Etat français met à profit sa villégiature pour effectuer de longues excursions, en automobile, sur la Côte d'Azur. C'est ainsi que M. Sarrien, au cours d'une de ses promenades, s'est arrêté à Monte Carlo dont il a

admiré les beaux jardins; le lendemain, M. Sarrien a visité Eze.

Samedi soir, M. Sarrien était l'hôte de S. Exc. M. Roger, Gouverneur Général de la Principauté, qui a donné, à cette occasion, un dîner intime auquel était également présent M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Son Altesse Sérénissime a, par Ordonnance en date du 6 décembre courant, nommé M. Bauer, rabbin à Nice, en qualité de rabbin de la Principauté de Monaco.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, d'une étude savante à laquelle vient de se livrer tout récemment M. de Rolland, l'éminent Président du Tribunal Supérieur, il résulte que la liberté des cultes était reconnue dans la Principauté dès avant la Révolution Française, c'est-à-dire avant que la Déclaration des Droits de l'Homme et les décrets des Assemblées Révolutionnaires fussent devenus applicables dans la Principauté, par suite de son annexion momentanée à la France.

On en trouve la preuve dans le préambule d'une Ordonnance en date du 22 avril 1828, par laquelle le Prince Honoré V a reconnu expressément cette liberté au profit des Israélites habitant la Principauté. Ce préambule porte, en effet, que l'Ordonnance est promulguée à la demande des familles israélites établies dans la Principauté, « bien que les Ordonnances préexistantes paraissent suffisamment explicites à ce sujet ». Or les Ordonnances préexistantes ainsi visées ne peuvent être que des Ordonnances antérieures à 1793, lesquelles avaient été remises en vigueur par une décision du Gouvernement provisoire du 23 juin 1814, car les collections des décisions Souveraines conservées dans les archives, ne contiennent aucune disposition relative aux cultes entre 1814 et 1828. Si donc, dès avant la fin du XVIII^e siècle, les israélites jouissaient à Monaco de la liberté de leur culte, alors que dans beaucoup de pays ils étaient encore soumis à un régime spécialement rigoureux, il est rationnel d'en induire qu'à fortiori il en était de même des protestants, et, d'une façon générale, que le principe de la liberté était déjà consacré en cette matière.

Au surplus, ce principe a été proclamé en termes formels dans la Constitution octroyée par le Prince Florestan I^{er} le 25 février 1848, article 1^{er}. En outre, plusieurs articles du Code pénal et du Code de procédure pénale contiennent des dispositions applicables à « tout ministre du culte ».

Les travaux d'élargissement de l'avenue de Monte Carlo viennent d'être achevés.

L'avenue de Monte Carlo, ainsi transformée presque sur toute son étendue, s'offre maintenant aussi favorable à la circulation des voitures que des piétons. Avec son trottoir en bordure de la mer de 3 m. 10 de largeur, sa chaussée de 7 m. 60, elle se trouve établie dans les meilleures conditions.

C'est là une œuvre dont la réalisation constitue un réel embellissement pour ce quartier de Monte Carlo.

Le jury supérieur de l'Exposition coloniale de Marseille vient de décerner une médaille d'or à M. Izard, le distingué secrétaire général de l'Institut de la Paix, pour les travaux qu'il avait adressés à la section des Beaux-Arts (groupe X, classes 54 et 55).

Ces travaux, qui comprenaient divers manuscrits sur l'Évolution actuelle de la Chine et la pénétration française en Orient, ont été exposés dans la section Indo-Chinoise.

D'autre part, en témoignage de reconnaissance pour son active collaboration à l'organisation du Pavillon de la Paix, à l'Exposition universelle de Milan, la section Lombarde de la section internationale pour la Paix, vient de faire parvenir à M. Izard, une plaquette de bronze des plus artistiques.

ACCIDENT MORTEL :

Mercredi soir, le nommé Torello Maurice, cor-donnier à Monaco-Ville, âgé de 68 ans, connu sous le sobriquet de « Limon », descendait les escaliers de l'hôpital, lorsqu'à la suite d'un faux pas, il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fit de graves blessures à la tête. Transporté tout sanglant dans une salle de l'hôpital, il expirait peu après, en dépit des soins immédiats qui lui furent prodigués.

La saison mondaine à Monte Carlo s'ouvre sous les plus brillants auspices et les arrivées, qui se multiplient de jour en jour, font augurer d'un hiver très prospère pour la Principauté.

Parmi les dernières arrivées citons :

Baron Adolphe de Creutz; Baron Gustave Von Senden-Bibian; Baron Otto Von Senden-Bibian; M. de Courcelles; Prince Branciaccio; Comte Arthur Hessenstein; M. Vigeant, l'escrimeur parisien bien connu.

Le Prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie auprès de l'Autriche-Hongrie, qui était depuis un mois l'hôte de la Principauté, est parti cette semaine, pour Vienne.

L'Association *le Groupe d'Études* a donné, dimanche après-midi, une grande représentation théâtrale au bénéfice de la « Noël des enfants pauvres », œuvre charitable organisée depuis quatre ans par la Société de bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul. S. G. M^{gr} l'Évêque, président d'honneur de l'Association, un grand nombre de notabilités, fonctionnaires et leurs familles, assistaient à cette belle matinée qui a été en tous points réussie.

On donnait *le Voyage des Berluron*, comédie en 4 actes à grand spectacle de L. Ordonneau.

La luxueuse mise en scène, très remarquée, a fait honneur au *Groupe d'Études*. La fanfare de l'Association a été particulièrement fêtée.

Une quête fructueuse a été faite par M^{mes} Le-moël et Noghès, qu'accompagnaient MM. L. Beldandó de Castro, président du *Groupe d'Etudes*, et A. Blanchy. Cette brillante fête humanitaire est toute à l'honneur de l'intéressante Société *le Groupe d'Etudes*.

Ajoutons que la distribution charitable aux enfants pauvres aura lieu dimanche prochain 23, dans le local des salles d'asile de la rue Grimaldi.

M. le docteur Albert Konried, médecin directeur de l'Etablissement des Thermes Valentia, à Monaco, vient de recevoir de S. A. R. le Grand-Duc de Saxe-Cobourg, la croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Ernest.

Les séances de belle et bonne musique sont en ce moment aussi nombreuses que très artistiquement variées au Casino de Monte Carlo. Tour à tour les dilettanti ont en effet le plaisir d'assister aux magnifiques auditions du grand orchestre dirigé par M. Léon Jehin dans la salle de théâtre et aux délicates auditions du petit orchestre d'élite dirigé par M. Louis Ganne dans l'Atrium. L'un et l'autre ont leur charme spécial et bien différent.

Au quatrième Concert classique donné jeudi dernier, on a vivement applaudi, outre l'ouverture d'*Alceste* de Gluck et une des plus belles symphonies de Beethoven, une suite de morceaux de Chopin orchestrée par le savant musicien qu'est M. Rud. Herfurth. Cette magistrale séance s'est terminée dignement par la *Siegfried-Idyll* de Wagner et par une composition nouvelle que le maître tchèque Dvorak a intitulé *Carnaval*. Signalons, d'autre part, au grand concert de dimanche, également dirigé par M. Léon Jehin, le succès remporté par l'excellent soliste M. Vanhoutte dans l'exécution du *Concerto* pour alto et orchestre, de Mozart.

Un nouveau ballet-pantomime, *Zino-Zina*, dont la partition est l'œuvre de M. Paul Vidal, chef d'orchestre à l'Opéra de Paris et ancien premier Prix de Rome, a été monté, la semaine dernière, sur la scène du théâtre de Monte Carlo et y a obtenu beaucoup de succès. L'orchestre, que M. Paul Vidal conduisait lui-même, a interprété avec brio la musique du savant compositeur auquel le public a longuement fait fête. M^{lle} Striscino, M^{lle} Lobtein et M^{lle} Piron étaient venues tout exprès à Monte Carlo avec M^{me} Sandrini, de l'Opéra de Paris, à laquelle incombait la tâche de mettre *Zino-Zina* en scène et d'en régler la chorégraphie. C'est dire que tout fut parfait de science et de goût au cours des représentations de cette œuvre gracieuse montée avec un très grand luxe de décors et de costumes.

Hier soir, variant agréablement les plaisirs du public, la direction du théâtre de Monte Carlo nous a donné une très brillante reprise du *Grand Mogol*. La toujours charmante opérète d'Edmond Audran a été interprétée de façon remarquable par un ensemble d'artistes de talent, au premier rang desquels il faut citer M^{lle} Méaly, M^{me} Morin, M^{lle} Milet, MM. Alberthal, Poudrier et Fernal. Un très beau divertissement chorégraphique, le *Ballet des Jongleurs*, très bien réglé par M. Saracco, a été intercalé au troisième acte et a rehaussé l'éclat du spectacle. L'orchestre et les chœurs ont fait merveille sous la direction de M. Louis Vialet.

Jeudi a eu lieu au Cap Martin, sur le terrain du concours hippique, un très intéressant match de football entre l'équipe du yacht anglais *Zenaïde*, ancré au port de Monaco, et l'équipe du 27^e bataillon de chasseurs.

La partie a été très disputée et a été suivie avec intérêt par un public nombreux où figuraient nombre de dames.

Enfin la victoire est restée à l'équipe anglaise par 2 contre 0.

La fanfare du 27^e chasseurs s'est fait entendre au cours de cette séance sportive.

Les engagements commencent à arriver à l'International Sporting Club, pour le prochain meeting des canots, de Monaco. La liste des engagés s'établit ainsi actuellement :

CRUISERS : 1, *Capoulou III* à MM. Russel, Eynard et Boinier; 2, *Takumono* à M. Miall Green.

CRUISERS (2^m série) : 1, *X* à M. X.

RACERS : 1, *Antoinette V* à M. Levavasseur.

VEDETTES : 1, *Ariou-Despujols* à M. Despujols.

Ajoutons que le règlement du meeting comporte, cette année, une série réservée aux hydroplanes, les bateaux glisseurs qui trouveront ainsi, dans ces manifestations nautiques, un champ utile d'expérience et de démonstration.

Dans ses audiences des 13 et 14 décembre 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Curel, Joseph-Albert, né à Méthamis (Vaucluse) le 21 janvier 1869, comptable à Monte Carlo, 16 francs d'amende pour exercice de la profession de traiteur sans autorisation ;

Bouty, Alfred-Fortuné, né à Poitiers (Vienne) le 24 janvier 1847, matelot, demeurant à Toulon, huit jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive) ;

Duclos, Pierre, né à Chambéry (Savoie) le 23 février 1843, tailleur de pierres, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jeudi 20 Décembre 1906, à 2 heures et demie

5^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

Les Noces de Figaro, ouverture..... Mozart.

Im Walde (Dans la Forêt), symphonie... J. Raff.

Prélude dramatique (1^{re} audition)..... A. Fijan.

Le Cygne de Tuonela, légende..... Jean Sibelius.
Soliste : M. DOREL.

Le Prince Ador, suite de ballet..... Cornelius Rubner
(Première audition).

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

La 36^e saison de Tir aux pigeons s'est ouverte, mercredi, au stand de Monte Carlo. Cette première séance, qui a été favorisée par le temps, groupait un nombre assez important de tireurs.

Les amateurs de ce sport étaient très nombreux autour du stand et ont suivi avec le plus vif intérêt la succession des beaux coups de fusils qui a marqué cette journée d'ouverture.

Voici quels ont été les résultats de cette première journée :

Le *Prix d'Ouverture*, handicap, a réuni dix tireurs. Premier, M. Zaitzeff (27 mètres), tuant 4 sur 4; MM. Hans Marsch (25 m. 1/2), d'Aubigny (25 m. 1/2) et Pérégo (24 m.), tuant 3 sur 4, partagent les deuxième et troisième places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. d'Aubigny, Pérégo, Erskine, Piccaluga, Piccioni, Schaedel.

Onze tireurs ont pris part, vendredi, au *Prix d'Hiver*, handicap. Il a été gagné par M. Zaitzeff (27 m.), tuant 6 sur 6; M. Hans Marsch (25 m. 1/2), tuant 5 sur 6, deuxième; MM. d'Aubigny (25 mètres 1/2) et Davies (20 m.), tuant 4 sur 5, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Schaedel, Erskine.

Le *Prix de Décembre*, handicap, a réuni, hier,

dix-huit tireurs. MM. Erskine (23 m.) et Louis (23 m.), tuant 4 sur 4, partagent les deux premières places; M. Gierleri (20 m.), tuant 5 sur 6, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Macintosh, Gierleri, Galine, Davies, Louis.

Mercredi 19 décembre. — *Prix du Stand* (distance fixe), 500 francs.

Vendredi 21 décembre. — *Prix de Beausoleil* (handicap), 500 francs.

Lundi 24 décembre. — *Prix de Noël* (hand.), 500 francs.

Mercredi 26 décembre. — *Prix de Cannes* (distance fixe), 500 francs.

Vendredi 28 décembre. — *Prix Briasco* (hand.), 500 fr.

Lundi 31 décembre. — *Prix Verdavaine* (hand.), 500 fr.

Mercredi 2 janvier 1907. — *Prix de Janvier* (distance fixe), 500 francs.

Vendredi 4 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.

Samedi 5 janvier. — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 8 janvier. — *Prix Curling* (distance fixe), 1,000 fr.

Jeudi 10 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 francs.

Samedi 12 janvier. — *Prix Journu* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 14 janvier. — *Prix Moncorgé* (distance fixe), 1,000 francs.

Mardi 15 janvier. — *Prix des Myosotis* (hand.), 1,000 fr.

Jeudi 17 janvier. — *Prix des Hortensias* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (distance fixe), 1,000 francs.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Parmi les dernières arrivées citons : baron et baronne de Heckeren de Brandenburg; comtesse de Louven-court; comte et comtesse de Reillane-Carlova; M^{me} de Kartow; marquis d'Argenson; comte de Liniers; vicomte et vicomtesse de Ionage.

Le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir sont incessamment attendus sur la Côte d'Azur.

On annonce également la venue, en février, de S. Exc. l'Ambassadeur de Russie à Paris et de M^{me} de Nelidow.

Le prince Serge Galitzine et la princesse, née Kougouchev, dont le mariage vient d'être célébré à Saint-Pétersbourg, sont attendus ces jours-ci sur le littoral.

L'Artistique organise une Exposition des œuvres de Fragonard, qui s'annonce comme un des grands événements artistiques de la saison. Nombre de détenteurs de tableaux du célèbre peintre grassois ont déjà annoncé leur participation à cette manifestation d'art qui se tiendra du 16 février prochain au 11 mars. Dans la liste des adhésions nous relevons les noms du baron de Henri de Rothschild; vicomte de Reiset; comte Georges Ozarowski; M. John Jaffe; Dr Balestre; M. Bernard Attanoux, etc.

De Cannes :

S. A. I. la princesse Xenia, sœur de l'Empereur de Russie, et le grand-duc Alexandre sont arrivés à Cannes.

Le comte et la comtesse Vitali ont repris leurs quartiers d'hiver parmi nous.

M^{me} Liénard, veuve du regretté sculpteur, auteur de la statue de Lord Brougham, s'est installée au chalet de La Bocca.

Le comte Dimitri Solsky, ancien président de la Chambre du Conseil de l'Empire de Russie, passera la saison d'hiver à Cannes.

Lettre de Paris

Paris, 16 décembre 1906.

Il semblait, dès l'an dernier et même depuis les Salons précédents, que l'exhibition internationale de l'Automobile allait ne plus pouvoir grandir en splendeur, tant était déjà luxueuse l'exposition que l'on nous offrait. Mais le progrès, dans une ascension croissante, ne semble pas vouloir se limiter, témoigne toujours de nécessités plus grandes. C'est ce qui explique le cadre d'une beauté merveilleuse où nous trouvons amoncelés les produits de la construction pour 1907.

On se rend difficilement à l'idée de féerie qui souligne la neuvième exposition. L'art décoratif a été travaillé jusqu'au raffinement le plus complet. C'est la débauche des ors, des soies, des velours, des encadrements. Il n'est, dans ce vaste parler de la mécanique, pas un exposant qui n'ait fait appel au génie inventif des architectes. Por-

tiques du meilleur style, globe terrestre où l'automobile parcourt les mappemondes en dominatrice irrésistible, des pylônes, colonnades, enseignes multicolores aux pourtours flamboyants, toutes les tonalités sont représentées là.

Avec nous, une foule considérable a franchi le seuil du temple du progrès, accourue pour marquer de son geste admiratif les progrès réalisés par nos constructeurs, pour assister à la joute à laquelle se livrent deux adversaires acharnés : l'automobile et le chemin de fer; le rapide de la route et le rapide du rail.

Il est bien difficile de résumer l'impression variée que l'on éprouve dans la contemplation de toutes ces merveilles de la construction mécanique. Le spectacle me reporte aux longues heures de travail de jour et de nuit pour donner à ces véhicules le relief de richesse, de luxe, de robustesse qui étonne.

Faut-il vous dire que toutes les marques exposent? Il y a ici le grand marché mondial, la vaste scène de la fabrication internationale, où l'on parle tous les idiomes, où toutes les nations s'entrecroisent, se heurtent, enthousiastes de leurs productions respectives. Les stands, où qu'on les trouve, dans la nef centrale aux moindres recoins des allées latérales, à l'étage, regorgent de monde. C'est l'envahissement. Aussi, est-on poussé, entraîné pendant que s'élève de cette mer humaine un unanime cri d'approbation.

* *

Cette semaine, s'est tenu, à la Société de Géographie, un Congrès des hôteliers de France. Nombre d'hôteliers de la Côte d'Azur ont pris part à ces travaux.

Une des plus importantes questions qui ont été traitées a été celle de la responsabilité des hôteliers en cas de vols commis au préjudice des voyageurs. Tout le monde s'est trouvé d'accord pour déclarer que la sévérité du Code est sur ce point excessive et que, s'il est naturel que l'hôtelier soit rendu responsable de la perte ou du vol des objets précieux qui ont été déposés entre ses mains, il ne doit pas en être de même pour ceux des objets qui sont conservés dans les chambres par les voyageurs.

A ce propos, M. Ruhl a rédigé un très curieux rapport où il indique pourquoi le droit français se montre si sévère pour les hôteliers. Sans remonter jusqu'au déluge, M. Ruhl s'occupe des hôteliers de l'antiquité :

« L'on voyageait très peu, dit-il, et les auberges étaient d'autant plus rares que l'hospitalité privée, si religieusement observée dans ces temps primitifs, faisait concurrence aux hôtelleries publiques. Pourtant, les auberges n'étaient pas inconnues, mais elles étaient mal famées et mal fréquentées. Les Hébreux désignaient sous le même vocable hôtesse et courtisane. Les Grecs appelaient les aubergistes « proxènes ». A Rome, ils n'avaient pas meilleure réputation, et l'empereur Théodose crut devoir dispenser les maîtresses et servantes d'hôtelleries des peines édictées par la loi Julia contre les femmes adultères, car « l'ignominie de leur vie les rend incapables d'observer les lois ». Dans ces conditions, il était naturel que les vols commis dans les hôtelleries fussent sévèrement punis.

» En France, au moyen âge, les auberges continuèrent à être mal famées. C'était l'époque où florissaient les « hostelleries sanglantes », et les étrangers trouvaient un asile plus sûr aux châteaux-forts ou aux monastères que dans les auberges. A cette époque, une ordonnance interdisait aux ecclésiastiques et officiers royaux de loger « es-hostelleries », si ce n'est en cas de nécessité. L'édit du 26 novembre 1407 ordonna aux aubergistes d'informer le prévôt royal des noms de tous ceux qui avaient couché chez eux. Ce fut l'origine du livre de police actuel. »

Il est bien difficile de comparer les hôtels d'aujourd'hui avec les anciens coupe-gorge; cependant, les lois répressives subsistent à peu près intégralement dans notre Code actuel, et c'est dans le sens d'une amélioration de cette situation que les congressistes se sont prononcés.

Ils estiment qu'ils ne doivent être tenus pour responsables des objets de valeur, comme les bijoux, les titres et l'argent monnayé, qu'autant que le dépôt de ces objets aura été effectué entre leurs mains, exception faite, cependant, pour les vêtements et objets de toilette, que le voyageur peut utiliser chaque jour et qu'il doit par conséquent conserver dans sa chambre, sous la responsabilité du logeur.

* *

J'ai eu la bonne fortune de recevoir un carte d'invitation à la conférence donnée par M. Gayet, retour d'Egypte, au Musée Guimet. Vous savez que l'éminent et savant explorateur a découvert il y a quelques années les ruines de la ville d'Antinoë, perdue dans les sables. Il a été assez heureux pour retrouver les tombeaux où dormaient depuis des siècles les habitants de la cité fondée par l'empereur Adrien en l'honneur de son favori entinôus, et, avec les mille objets, étoffes, bijoux, etc., admirablement conservés dans les cercueils, M. Gayet a pu reconstituer la vie des citoyens d'Antinoë, ainsi que leurs coutumes, leurs fastes, leurs fêtes, leurs plaisirs et leurs douleurs.

Avoir de nouveaux détails sur les mœurs et les habitudes du peuple du temps, les voir revivre pour ainsi dire à l'aide de projections, n'était-ce point un véritable régal? Aussi y avait-il foule élégante, choisie, curieuse et aussi très savante pour un grand nombre d'auditeurs, au Musée Guimet.

Il n'y a pas à en douter, M. Gayet soulève le manteau d'Iris et peu à peu il nous fait connaître tout le passé. Cette fois, il n'était question ni de Thais, ni de Leykiané, les courtisanes et les danseuses, mais d'Antinoë lui-même, proclamé dieu après sa mort. Il fut l'objet d'un culte spécial, et Bassilina, dont nous voyons la momie, en fut la prêtresse.

Le culte d'Antinoë était assimilé à celui de Dionysos, c'est-à-dire le divin Bacchus, et il se célébrait avec un mélange de libations et de danses sacrées. Je ne peux développer ici la conférence si documentée, si pleine d'un intérêt palpitant faite par M. Gayet; je ne puis non plus

insister sur le petit discours humoristique de M. Guimet lui-même, qui facilita le premier les explorations et les fouilles de M. Gayet et qui peut ainsi revendiquer une petite part dans le triomphe de ce dernier.

Qu'il me suffise de noter le grand succès de cette réunion et le vif intérêt que l'assistance a pris à la conférence de M. Gayet.

* *

Il n'y a point de mystère plus troublant que celui de la vie et tout ce qui touche à la croissance des cellules, qui sont à l'origine des êtres, à leur développement et à leur multiplication, ne saurait point ne pas intéresser les savants et le public.

Mercredi dernier, en une conférence faite à la Société de chirurgie, le professeur Stéphane Leduc, de l'Ecole de médecine de Nantes, dont les remarquables travaux sur les végétations artificielles viennent d'être récemment communiqués à l'Académie des sciences, a exposé les analogies frappantes que l'on peut observer entre les phénomènes qui se passent dans la nature et ceux que l'on peut artificiellement créer dans un laboratoire.

Devant un public émerveillé, M. Leduc a montré, en de saisissantes projections, comment de simples gouttes d'eau salée ou des gouttes d'encre de Chine posées dans un milieu liquide prenaient l'apparence de vraies cellules ayant un noyau, un protoplasma et une enveloppe. Il a pu ainsi former un tissu cellulaire et montrer comment se produit la segmentation de ces cellules.

Le phénomène encore mal expliqué à l'état actuel de la science de la karyokinèse, c'est-à-dire de la division cellulaire, a pu être ainsi facilement expliqué par M. Leduc.

Pour arriver à rendre plus sensible aux yeux du public comment on pouvait réaliser le simulacre de la vie, M. Leduc laissa tomber dans un tube rempli de gélatine et contenant un peu de ferrocyanure de potassium et de sel, quelques graines composées de sulfate de cuivre et de sucre, globules ayant moins d'un millimètre de diamètre. Ces graines commencèrent à germer aussitôt avec une surprenante rapidité. Les unes présentaient des branches minces et fragiles terminées par des espèces de feuilles de nénuphar, d'autres se terminaient en épis, d'autres encore avaient l'aspect d'algues marines.

Ces plantes, fit remarquer M. Leduc, possèdent les trois propriétés caractéristiques des êtres vivants : la nutrition, l'organisation et la croissance. Il ne leur manque que la faculté de se reproduire en série.

Mais elles sont sensibles. La lumière et la chaleur agissent sur elles. Blessées, elles guérissent, et les déchirures qu'on peut leur faire se cicatrisent.

Tant de phénomènes intéressants et d'expériences sensationnelles enthousiasmèrent le public scientifique qui assistait à la conférence. De nombreux applaudissements saluèrent la fin du discours du professeur Leduc. L. S.

LES PRIX NOBEL

Les vainqueurs pour l'année 1906, du tournoi Nobel, ont été proclamés, ces jours-ci, à Stockholm, en présence du roi et de la cour de Suède, des membres du corps diplomatique et des représentants de l'Académie suédoise.

Le roi a remis aux lauréats présents un diplôme, la médaille d'or et un chèque de 191,480 francs, montant de chacun des prix de cette année.

Les lauréats proclamés sont : Prix de chimie, M. Henri Moissan, de Paris, pour ses travaux d'isolation et ses recherches sur les éléments du fluor et le four électrique.

Prix de physique, le professeur Thomson, de Cambridge.

Prix de médecine, les professeurs Camillo Golgi, de Pavie, et Ramon y Cajal, de Madrid, pour leurs travaux sur l'anatomie du système nerveux.

Ces quatre lauréats étaient seuls présents.

Le poète Giosué Carducci, de Bologne, lauréat du prix de poésie, était représenté par le chargé d'affaires d'Italie, à qui ont été remis le diplôme et la médaille. M. Carducci a reçu le montant de son prix dans la journée, des mains du ministre de Suède en Italie, qui s'était rendu spécialement à Bologne.

* *

Dans cette lutte pacifique, où déjà elle fut souvent victorieuse, la France est couronnée, cette fois-ci, en la personne d'un de ses plus illustres savants. C'est, en effet, à M. Henri Moissan qu'échoit le prix des sciences chimiques.

M. Henri Moissan a cinquante-quatre ans. Agrégé des écoles de pharmacie, il était, à trente-quatre ans, professeur de toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Paris en même temps qu'il était chargé de cours de chimie générale à la Faculté des sciences; à trente-six ans, il entra à l'Académie de médecine, et il n'avait pas encore dépassé la quarantaine qu'il était élu membre de l'Académie des sciences. Et, en attendant qu'il fût lauréat du

prix Nobel, le savant chimiste se voyait créer commandeur de la Légion d'honneur

La découverte qui a rendu son nom universellement populaire est incontestablement la fabrication artificielle du diamant. Tout jeune, il s'était attaqué à un des problèmes qui, depuis des siècles, peut-on dire, avait hanté le plus le cerveau des alchimistes comme des savants; mais, plus heureux que ses devanciers, M. Henri Moissan put, sans se servir du nom de « pierre philosophale », faire sortir de son four électrique des fragments de pierres précieuses.

Grâce à son four électrique, le savant a pu étudier la chimie des hautes températures, et ses découvertes dans ce domaine sont connues du monde entier. Enfin, ses travaux sur le fluor ont ouvert une nouvelle voie à la science.

En un mot, aucun savant ne pouvait avoir plus de droits à la haute récompense que vient de recevoir M. Henri Moissan.

* *

Le prix Nobel, pour la paix, a été décerné, par le comité du Storthing norvégien, à M. Roosevelt, président des Etats-Unis, en raison de son rôle de médiateur dans la guerre russo-japonaise.

M. Roosevelt n'a pas été naturellement recevoir son prix; il a été remis au ministre des Etats-Unis, M. Reere, par le président du Storthing, en une séance solennelle qui a eu lieu le 10 décembre.

Le ministre américain a donné lecture du télégramme suivant que le président Roosevelt lui a adressé :

« Je suis profondément ému et touché de l'honneur que l'on me fait en m'attribuant le prix Nobel pour la paix. Rien ne pouvait avoir pour moi une plus haute valeur et je souhaite qu'il soit en mon pouvoir d'exprimer ma reconnaissance dans toute son intensité. Je vous remercie en mon nom et au nom des Etats-Unis, car si j'ai pu accomplir ce que j'ai fait, c'est uniquement comme représentant de la nation dont je suis actuellement le président.

« Après mûre réflexion, je suis arrivé à cette conviction que le meilleur emploi à faire de cette somme sera de l'affecter à la création d'un Comité permanent de conciliation entre patrons et ouvriers, qui siégerait à Washington. Il aura pour tâche de travailler à établir des relations meilleures et plus égalitaires entre mes compatriotes attachés, soit comme capitalistes, soit comme salariés, à des exploitations industrielles et agricoles.

« Cet emploi sera conforme à l'intention du fondateur de ce prix, car, dans la vie moderne, il est tout aussi important de travailler à faire régner une paix honorable garantissant le respect des droits réciproques dans le monde de l'industrie qu'entre les diverses nations.

« Je vous assure encore une fois de mon éternelle reconnaissance. »

Le président du Storthing a répondu que par cette affectation de son prix, M. Roosevelt se manifeste de nouveau comme un des grands bienfaiteurs de l'humanité.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

La limitation des armements. — Nous signalons une brochure de M. G.-H. Perris : *Pour la limitation des armements*, note pour la deuxième Conférence de la Paix à Berne. C'est la traduction française d'une récente publication de M. G. H. Perris sur ce thème :

Pendant 5 ans les Etats prennent l'engagement de ne pas dépenser, pour l'entretien de leurs forces militaires ou navales en temps de paix et pour les travaux touchant les choses de l'armée de terre et de mer, des sommes excédant la moyenne des crédits affectés à ces objets durant les trois années qui ont précédé la signature de l'entente.

D'autre part, M. O. Umfrid, vice-président de la Société allemande de la Paix, explique dans une petite brochure, en s'appuyant sur la statistique, que les Etats devraient, pour éviter une ruine financière, former un « cartel » qui garantirait l'existence de chacun d'eux et leur permettrait de développer leur puissance en déployant un effort relativement moins considérable. Il y aurait lieu de déterminer, d'abord, dans quelle mesure chaque Etat doit contribuer aux frais de protection, sur terre et sur mer, pour se garantir aussi efficacement que possible contre les dangers extérieurs.

Nous avons d'autre part un moyen absolument précis

de mesurer les forces dont disposent les Etats; ce sont leurs revenus. Si nous voulons établir le montant effectif des revenus d'une nation, il nous faut mettre en compte les intérêts et l'amortissement de la dette publique. Nous obtiendrons ainsi le chiffre des revenus nets qui nous donne une idée plus juste de la situation des recettes de l'Etat. Les revenus d'une nation représentent en effet plus exactement que les recettes d'Etat l'importance des sources de richesse, tel Etat pouvant serrer outre mesure la vis de l'impôt et mettre le peuple trop fortement à contribution, tandis qu'un autre ne tirera peut-être pas un parti suffisant de ses moyens. Nous avons établi, d'après ces principes, le tableau suivant :

Revenus de six grandes puissances européennes après déduction de l'intérêt et de l'amortissement de la dette :

	Revenus nets
Angleterre	1.260.000.000 liv. sterl.
Allemagne	1.052.500.000 » »
France	995.500.000 » »
Russie	938.500.000 » »
Autriche-Hongrie	588.500.000 » »
Italie	339.000.000 » »
Total	5.174.000.000 liv. sterl.

Comme les grandes puissances dépensent ensemble 5,500 millions de francs environ par an pour leurs armements, cette somme se répartirait, sur la base de leurs revenus, dans la proportion suivante :

Si pour un revenu de 5,174 millions de livres sterling il a été payé 5,500 millions de francs, on payera pour un revenu d'un million de livres sterling $\frac{5,500}{5,174}$.

Si un traité fondamental, dont nous avons parlé plus haut, était conclu par exemple entre les Etats de la Triple-alliance et ceux de la Double-alliance, on ne verrait plus une puissance chercher à dépasser l'autre dans le domaine des armements; maints Etats, au contraire, qui plient sous le poids des dépenses militaires, se plaindraient de la part excessive qui leur serait réservée dans l'œuvre de protection commune, en d'autres termes, ils demanderaient à être dégrévés d'une partie de leurs charges. Mais ce dégrèvement ne pourrait être que proportionnel. Figurons-nous que l'Italie doive réduire de moitié ses charges militaires. Les autres Etats de la Triple-alliance et ceux de la Double-alliance devraient fixer leurs dépenses militaires comme suit : l'Allemagne ne consacrerait plus à l'entretien de son armée et sa marine que 559 1/2 millions au lieu de 1,119; la France 529 millions au lieu de 1,058; la Russie 498 1/2 millions au lieu de 997,6; l'Autriche-Hongrie 312 1/2 millions au lieu de 625; l'Italie 180 millions au lieu de 360 et l'Angleterre 669 1/2 millions au lieu de 1,339. Ou, si nous envisageons l'effectif des armées sur pied de guerre : la Russie ne mettrait plus en ligne que 2,000,000 d'hommes au lieu de 4,000,000; l'Allemagne 2,250,000 au lieu de 4,500,000; la France 2,150,000 au lieu de 4,300,000; l'Autriche-Hongrie 1,250,000 au lieu de 2,500,000 et l'Italie 750,000 au lieu de 1,500,000. Ainsi la voie serait ouverte au désarmement.

Si les puissances ne concluent pas bientôt une entente sur cette base ou sur une base analogue, les difficultés économiques, dans lesquelles elles sont engagées aujourd'hui, leur deviendront finalement insupportables. Qu'elles acceptent au contraire cette proposition et elles respireront librement, comme délivrées d'un poids terrible; débarrassées des soucis qui les oppressent, elles pourront envisager l'avenir avec confiance!

LETTRES ET ARTS

Les droits d'auteur en Italie. — En Italie, la Commission royale, chargée de la réforme de la loi relative aux droits d'auteur, a approuvé le texte définitif de la nouvelle loi, tel qu'il a été établi par M. Roux et les avocats Amari et Ferrari. Elle a approuvé, de même, le rapport qui devra être présenté au ministre d'agriculture, industrie et commerce.

Un nouvel opéra de Mascagni. — De Milan, on annonce que M. Pietro Mascagni a signé, avec l'administration du théâtre de la Scala, un traité pour la composition d'un opéra nouveau qui devra être livré par lui de façon à pouvoir être représenté sur ce théâtre dans le cours de l'année 1908. C'est M. Luigi Illica qui est chargé de fournir à M. Mascagni le livret de cet ouvrage.

Ouvrage inconnu de Paganini. — On vient de découvrir, paraît-il, un ouvrage inconnu jusqu'ici de Paganini, pour deux violons. Il sera exécuté à Gênes par MM. Fano et Franzoni, du Conservatoire de Parme, à l'occasion du congrès en l'honneur de Dante, qui doit avoir lieu très prochainement.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 22 décembre 1906, à neuf heures et un quart du matin, à la Salle de vente *Cursi*, boulevard Charles III, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant notamment en : lits complets, ciels de lit, canapés, fauteuils, banquettes, lustres à gaz, suspensions, rideaux, tentures, un lot tuyaux en plomb et ferraille, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Charles TOBON.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 27 décembre courant, à deux heures du soir, dans un magasin de coiffeur situé rue du Rocher, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un grand lavabo, glaces, chaises, banquette, comptoir, vitrine, serviettes, parfumerie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, BLANCHY.

A VENDRE FONDS DE COMMERCE
Boulangerie, Epicerie, Vins à emporter, Pétrole, Bois et Charbons, exploité à MONTE CARLO, 14, boulevard d'Italie.

S'adresser à M. Croco, syndic de la faillite François Giaume, à Monaco.

AVIS DE MESSE

M. FRANÇOIS MÉDECIN, architecte, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles; M. et M^{me} Louis MÉDECIN et leurs enfants; les familles MÉDECIN, prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe anniversaire qui aura lieu jeudi prochain, 20 décembre, à neuf heures, à l'église Sainte-Dévote, pour le repos de l'âme de leur regretté

Monsieur Antoine MÉDECIN

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES ET SIROPS
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest -- Téléphone 4-44

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Luxe et Utilité GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT
Fournisseur breveté
de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE.
ARTICLES DE PARIS. MAROQUINERIE FINE. JOUETS.
ROULETTES ET TAPIS. PAPETERIE.
OMBRELLES. CANNES. PARAPLUIES.
SOUVENIRS DE MONTE CARLO. PARFUMERIE. ÉVENTAILS.
CRAVATES. CHEMISES DE SOIRÉE.
ARTICLES DE MÉNAGE.

Maison de Confiance. — Prix modérés.
English spoken. Man spricht Deutsch.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 9 au 16 Décembre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gênes	y. à vap. Calanthe, amér.	Davis.	Sur lest.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	b. Marie-Madeleine, fr.	Ferrero	Sable.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
St-Tropez	b. Capitaine-Noir, fr.	Courbon	Vin.

DÉPARTS du 9 au 16 Décembre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Savone	y. a vap. Oithona, angl.	Rudland	Sur lest.
Bordighera	cutter Buon-Padre, ital.	Fanciulli	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Cannes	b. Marie-Madeleine, fr.	Ferrero	Sur lest.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906